



Légende :

- Emplacement de la plateforme
- MLI de l'éolienne
- Câblage souterrain
- Les cotations sur le plan sont exprimées en mètre
- Rayon d'affichage de 600m de chaque éolienne

Destination des constructions :

- Bâtiment faisant l'objet d'une servitude de restriction d'usage d'habitation
- Bâtiment destiné à l'habitation
- Bâtiment destiné à l'exploitation agricole

Destination des terrains :

- Terrain agricole
- Espace boisé
- Espace jouxtant une habitation
- Espace jouxtant une zone d'installation classée pour la protection de l'environnement
- Espace jouxtant une exploitation agricole